



## LE CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

Notre engagement, nos services associés,  
nos atouts.





## SOMMAIRE

Notre engagement	1
Nos chiffres clés	2
Relations clients	3
Outils de gestion	4
Services au contrat d'assurance	7
Expertise	8
Prévention des risques professionnels	12
Sécurité des systèmes d'information	14
A votre disposition au quotidien	16



## 1<sup>ER</sup> ASSUREUR DE PERSONNES EN FRANCE

CNP Assurances, filiale de la Caisse des Dépôts, est, depuis 1991, le premier assureur de personnes en France.

En assurance collective, nous concevons des produits sur mesure en prévoyance, retraite et couverture de prêts. Ils répondent aux besoins des entreprises, des collectivités territoriales, des mutuelles, des associations et des banques, en Europe et en Amérique latine.

CNP Assurances est le partenaire des Mutuelles du secteur public et de l'économie locale avec qui elle assure aujourd'hui plus de **3 millions de fonctionnaires**. Elle garantit les risques « statutaires » des agents de plus de **18 000 collectivités locales**.

Nous menons une politique socialement responsable vis-à-vis de toutes les parties prenantes - assurés, collaborateurs, partenaires - et une action engagée en faveur de la protection de l'environnement.

Nous agissons en faveur de la société civile par le biais d'un soutien actif à l'économie, d'une politique d'investissements responsables ou encore d'actions de mécénat dans le domaine de la santé et de la solidarité. A cet engagement en faveur des hommes s'ajoute la volonté d'agir pour la protection de l'environnement.

Le Groupe est également présent en Europe et en Amérique latine, avec une forte activité au Brésil. Il compte plus de 35 millions d'assurés en prévoyance/protection dans le monde et plus de 14 millions en épargne/retraite.

Depuis 160 ans, CNP Assurances assure la protection des personnes contre les aléas de la vie. CNP Assurances conçoit et gère des contrats en assurance vie, retraite, prévoyance et protection (couverture de prêts et santé).

En assurance individuelle en France, nous commercialisons nos produits via La Banque Postale et les Caisses d'Épargne, et par notre propre réseau : Amétis.

Au Brésil - son deuxième marché - le Groupe est partenaire de Caixa Econômica Federal, la 2ème banque publique du pays.



## NOS CHIFFRES CLÉS 2016

24,2

milliards d'euro de chiffre d'affaires

710 000

agents des Fonctions publiques territoriale et hospitalières assurés dans le cadre des contrats statutaires

18 000

collectivités clientes

35

millions d'assurés

5 000

collaborateurs dans le monde



## RELATIONS CLIENTS

### SOPHIE WITMER,

Directrice du département  
Protection sociales et services

### ERIC DELAMARRE,

Responsable des  
collectivités locale

## POUR VOUS, des chargés de clientèle spécialistes de l'assurance

Dès la mise en place de votre contrat, une équipe d'expert du statut de la Fonction publique (gestionnaire conseil, expert du contrôle médical, statisticien, préventeur...) est à votre disposition.

- **Mise en place du contrat :** une 'occasion de détailler les conditions de la couverture d'assurance, de présenter les interlocuteurs CNP Assurances, d'identifier les outils les plus adaptés en matière de gestion des sinistres et de présenter les services associés.
- **Suivi du contrat :** une analyse des principaux arrêts et une orientation de la collectivité vers des solutions concrètes pour la santé au travail des agents et une gestion responsable des dossiers.
- **A l'issue du contrat :** en vue du renouvellement, nous réalisons un bilan du partenariat et analysons le compte de résultat du contrat d'assurance par rapport au contexte national.

## POUR VOUS, une prestation haut de gamme... par des gestionnaires conseil dédiés, spécialistes du statut

Votre collectivité s'appuie sur **un gestionnaire conseil dédié** qui connaît vos spécificités :

- il gère vos remboursements (indemnités journalières et frais médicaux),
- il suit avec vous les événements les plus importants,
- il vous conseille et vous oriente vers les services appropriés (expertise, contre-visite, recours, programmes REPERE ou CHANCE, déclaration par Internet...) afin de vous aider à piloter l'absentéisme.

## Nos Plus

50 collaborateurs CNP Assurances et les 510 collaborateurs de notre partenaire SOFAXIS partagent ensemble ces 3 valeurs :

- *FIABLES* dans nos engagements
- *AUDACIEUX* dans nos projets
- *ENSEMBLE* dans nos ambitions



... avec un engagement spécifique de qualité

**Notre partenaire SOFAXIS, Certifiés ISO 9001, garantit les délais de traitement de vos prestations.**

- La **dématérialisation du courrier entrant** offre les délais les plus courts du marché dans l'instruction des demandes d'indemnisation de votre collectivité.
- Les **frais médicaux sont réglés directement par tiers payant** et dans les plus brefs délais aux praticiens (médecins, pharmaciens, infirmiers, kinésithérapeutes...).
- Les règlements sont accompagnés de bordereaux de décomptes récapitulatifs de toutes informations. Ils sont mis en ligne dans l'espace clients de votre collectivité.

**Une « bulle de confidentialité » sécurisée garantit le strict respect du secret médical dans la gestion des documents transmis et l'utilisation des données qui en est faite.**

POUR VOUS, la disponibilité permanente de notre service relations clients

Nos conseillers sont disponibles tous les jours ouvrés, de 8h00 à 18h30, pour répondre à l'ensemble de vos questions relatives au contrat, au traitement des prestations, aux services associés...

Spécialistes de la protection sociale du personnel territorial, ils assurent un traitement rapide et efficace de vos demandes.

**Service Relations Clients : 01.34.53.56.56**

service-plus@cnp.fr

## Nos Plus

- Une mise en place du contrat dès réception de la notification.
- Une gestion simplifiée de vos cotisations et prestations d'assurance avec le prélèvement et le virement SEPA.
- Des interlocuteurs dédiés, spécialistes du secteur territorial et de l'assurance statutaire.

# OUTILS DE GESTION

Nous mettons à votre disposition un espace client personnalisé et sécurisé

## A partir de notre site [cnp-statual.com](http://cnp-statual.com), vous pouvez :

- déclarer vos absences et télécharger les pièces justificatives,
- consulter les pièces manquantes pour vos remboursements,
- déclarer votre base de l'assurance,
- créer votre document unique d'évaluation des risques professionnels,
- consulter vos statistiques d'absentéisme,
- recevoir vos listes d'arrêts personnalisées,
- consulter vos bordereaux et décomptes de prestations,
- consulter votre contrat et votre facture,
- calculer vos droits statutaires (passage à demi-traitement),
- accéder à nos bases documentaires et commander nos supports.

Déclarer vos absences par Internet pour accélérer vos remboursements et simplifier vos déclarations

## Développé en collaboration avec nos clients, cet outil permet de :

- gérer vos sinistres,
- visualiser les données journalières saisies,
- accéder directement aux dossiers en cours, sous forme de corbeille des tâches dès la page d'accueil,
- éditer vos attestations de prises en charge et enquêtes administratives,
- générer des demandes de recours contre un tiers responsable,
- afficher les dates d'exigibilité des documents manquants.



## Nos Plus

- 13 000 collectivités connectées à l'un de nos services en ligne de notre Espace clients.
- 4 500 collectivités déclarent leurs absences sur internet et consultent leurs bordereaux et décomptes en ligne.
- 304 000 documents dématérialisés transmis par nos clients.
- Alimentation automatique de l'outil PRORISQ géré par la Caisse des Dépôts et Consignations.
- Toutes les données sont protégées à travers des systèmes de cryptage et d'anonymisation conformément à la réglementation en vigueur.
- La collectivité peut choisir de déclarer



## GESTION DE PROXIMITE TERRITORIALE

CNP Assurances souhaite vous apporter de la souplesse, de la simplicité et de la rapidité dans la gestion de votre contrat.

### Un expert en matière de risques statutaire

CNP Assurances a développé un partenariat avec un expert local de la gestion du risque statutaire :

**le Centre de gestion départemental de la Fonction publique territoriale.**

### Une gestion locale

Par la délocalisation de la gestion administrative de son contrat, CNP Assurances vous offre la possibilité de bénéficier au sein du Centre de gestion d'un interlocuteur dédié, expert en matière de statut de la Fonction Publique Territoriale. A ce titre, il instruit et liquide les demandes de prestations envoyées par votre collectivité.

La mise à disposition dans leurs locaux de nos outils de gestion nous permet d'alléger vos formalités de déclaration et d'accélérer vos délais de remboursement. De plus, outre le suivi des déclarations de sinistres, le Centre de gestion peut intervenir à plusieurs titres selon les services annexes assortis aux garanties souscrites

## Un partenariat établi sur l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

L'article 25 de la loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise une collectivité à confier au Centre de gestion départemental la mission de gestion de ses contrats d'assurance statutaires. Le Centre de gestion perçoit de la collectivité les dépenses afférentes à cette mission, dépenses déduites de la prime d'assurance versée à CNP Assurances. **Cette gestion locale n'entraîne aucun surcout pour votre collectivité.**

La mise en œuvre de ce circuit de gestion s'effectue par la signature d'une « Convention de Gestion » qui vous est adressée par le Centre de gestion dès que vous nous notifiez le marché.

### Nos Plus

- Une mise en place du contrat dès réception de la notification.
- Une gestion simplifiée de vos cotisations et prestations d'assurance avec le prélèvement et le virement SEPA.
- Des interlocuteurs dédiés, spécialistes du secteur territorial et de l'assurance statutaire.





## SERVICES ASSOCIÉS

Ces services sont offerts dans le cadre de notre partenariat avec SOFAXIS experts du contrôle médical

### Respect du cadre légal et du secret médical

Un **réseau national animé par 2 400 médecins agréés** par les Agences Régionales de Santé, en respectant des délais d'exécution précis dans le respect intégral du statut et du secret médical. Le réseau de médecins est suivi, formé et régulièrement mis à jour.

**Une organisation au sein de la « bulle de confidentialité » placée sous la responsabilité d'un médecin conseil salarié**

Les documents adressés par votre collectivité sont conservés selon leurs caractéristiques dans des locaux adaptés et sécurisés.

### L'expertise médicale

Les expertises médicales :

- sont pratiquées afin d'aider votre collectivité à prendre **une décision sur l'imputabilité d'un événement**,
- sont déclenchées à la demande de l'autorité territoriale,
- peuvent être proposées par nos gestionnaires conseil.

La demande peut se faire par le biais de l'espace clients de notre site internet. Nous prenons en charge les éventuels frais de déplacement de l'agent.

### La contre-visite médicale

Un service non limité de contre-visites médicales est mis à votre disposition.

Les demandes de contre-visites médicales :

- sont prises en charge **immédiatement**,
- peuvent être **déclenchées en ligne** via l'espace clients sécurisé.

Un avis téléphonique est donné à la collectivité **dans les 48 heures**. Il est suivi des conclusions écrites, en toute confidentialité et dans le respect des règles du secret médical.

### Nos Plus

- **18 000 contre-visites et expertises médicales** réalisées chaque année.
- **2 400 médecins agréés** par les ARS et formés régulièrement par nos soins.
- **Strict respect du secret médical** grâce à notre médecin conseil.
- **Notre « bulle de confidentialité »** : des locaux et des outils adaptés et sécurisés pour une confidentialité et une traçabilité assurées.

**Ces services sont offerts par CNP dans le cadre de son partenariat avec SOFAXIS**

### Cas pratiques

Un agent des espaces verts arrêté depuis plus de 3 mois suite à un accident du travail.

#### proposition CNP Assurances

Une expertise médicale est organisée.

Plusieurs conclusions sont possibles :

- maintien de l'arrêt de travail,
- reprise de l'agent au même poste,
- programme d'aménagement ou de reclassement,
- programme de soutien psychologique individuel,
- dossier de mise en retraite pour invalidité (préparé par nos services avec votre collectivité).



## Le recours contre tiers responsable

Lorsqu'un de vos agents est accidenté par le fait d'une personne ou d'un élément tiers, vous pouvez déclencher une procédure de recours contre tiers responsable.

Elle vous permet de réduire, voire d'annuler, le coût financier d'un arrêt de travail en recouvrant tout ou partie des sommes engagées. Selon les cas, vous pouvez ainsi recouvrer les traitements bruts, les charges patronales, les frais médicaux, le capital décès.

**Le recours peut être engagé dans un délai de 10 ans à compter de la date de consolidation (loi n°2008-561 du 17/06/2008).**

Notre équipe Recours est formée de juristes chargés de :

- défendre les intérêts de la collectivité auprès des tiers responsables d'accidents de service et d'accidents de vie privée,
- gérer la totalité du dossier
- reverser à la collectivité les sommes recouvrées pour son compte.

## L'aménagement de poste ou le reclassement

Notre approche se fonde sur la complémentarité et le partenariat des acteurs : l'agent, le médecin, le responsable du personnel et l'assistant de prévention de la collectivité.

Son objectif est le **retour à l'emploi** de l'agent dans des conditions lui permettant d'assurer ses fonctions de manière optimale et préservant son bien-être physique et moral. Un groupe de travail pluridisciplinaire assure un soutien organisé **pour l'agent selon un plan détaillé d'actions** engagé dans une démarche systémique.

**Le programme CHANCE** évolue en permanence pour prendre en compte les mutations de votre environnement : vieillissement de la population, difficultés pour trouver des postes adaptés... Ainsi le programme CHANCE met à disposition des compétences en ergonomie mais également en ressources humaines, en psychologie du travail, en organisation pour répondre à la diversité et à la complexité des situations en inaptitude.

## Nos Plus

### RECOURS

- **7 millions d'euros reversés** par an.
- **4 700 accidents** diagnostiqués par an et **2 300 recours** engagés.
- *Prise en charge de toute la procédure jusqu'au recouvrement **y compris pour les risques non assurés.***

### PROGRAMME REACTION

- *Une prise en charge immédiate de l'agent agressé.*
- *Une reprise plus rapide et un maintien pérenne dans l'emploi pour la quasi-totalité des agents concernés.*

### PROGRAMME REPERE

- **20 séances** au cabinet d'un psychologue.
- **81 %** des agents suivis reprennent leur poste.
- **71 %** ne présentent pas de nouvel arrêt durant les 12 mois qui suivent.
- Réseau national de **1 000 psychologues cliniciens.**

### PROGRAMME ATLAS

- *Un accompagnement adapté aux cadres dirigeants.*



A l'issue du programme, la réussite de la démarche se traduit soit par un retour de l'agent à son emploi d'origine, le cas échéant via un aménagement du poste de travail, soit par un reclassement, soit par la constitution d'un dossier de mise en retraite pour invalidité.

## Le soutien psychologique

Face à des situations de **souffrance individuelle ou collective**, nous proposons des programmes de soutien psychologique adaptés au contexte.

Qu'il s'agisse :

- de l'agression d'un agent sur son lieu de travail (**Programme REACTION**)
- d'un agent psychologiquement fragilisé présentant des arrêts courts et fréquents (**Programme REPERE**)
- d'un évènement traumatique affectant le collectif de travail, agression, deuil, suicide (**Groupe de Parole**)
- d'un dirigeant soumis à un rythme de travail soutenu, à la gestion quotidienne d'urgences, aux situations de crise et à des relations interpersonnelles conflictuelles (**Programme ATLAS**).

A chacune des situations exposées, nous proposons un programme spécifique, répondant à un **engagement de confidentialité** éprouvé par l'organisation mise en œuvre et dont la finalité est d'agir sur **le bien-être au travail des agents**.

Pour déployer ces dispositifs, **CNP Assurances et son partenaire SOFAXIS animent un réseau national de 1.000 psychologues cliniciens**, qui permet d'assurer le service dans le délai attendu face à des situations d'urgence.

## Les bases documentaires

CNP, via son site internet, met à votre disposition la consultation de ses bases documentaires « Prévention - Hygiène et Sécurité » et « Ressources humaines », **riches de 3 800 références**.

## Cas pratiques

*Arrêt d'un agent de mairie suite à une agression sur son lieu de travail*

### PROPOSITION SOFAXIS

- *Groupe de parole : soutien psychologique collectif auprès de l'équipe concernée.*
- *Programme REACTION : soutien psychologique individuel immédiat pour aider l'agent à surmonter l'agression et prévenir des arrêts répétés.*



## EXPERTISE

### Permanence conseil prévention

Notre partenaire SOFAXIS est expert en santé au travail et est à votre disposition pour vous soutenir au quotidien dans vos projets et répondre à chacune des questions prévention que votre activité soulève.

Vous recherchez :

- une référence réglementaire,
- des « bonnes pratiques »,
- de la documentation,
- des retours d'expérience pour soutenir vos activités.

Nous pouvons vous accompagner dans le suivi personnalisé de vos démarches :

- par des rencontres dans vos locaux,
- par des contacts téléphoniques à échéances définies conjointement,
- par la diffusion d'information périodique sur des thématiques de votre choix,
- par l'envoi de nouveaux supports et outils répondant à vos attentes.

**Permanence conseil prévention : 02 48 48 11 63**

**prevention@sofaxis.com**

### Analyse des absences pour raison de santé

Comment évoluent les absences pour raison de santé au sein de mon contrat ? Les tendances sont-elles similaires à la tendance nationale ?

CNP Assurances et SOFAXIS mettent à votre disposition un **ensemble complet de services d'analyse des absences :**

- en début d'année, nous vous adressons un dossier statistique, qui situe votre collectivité au regard des collectivités équivalentes,
- chaque trimestre, vous recevez un reporting des absences survenues au sein de votre collectivité pour vous permettre d'identifier les typologies les plus fréquentes et les risques critiques,
- toute autre étude « sur mesure » utile à vos actions.

### Nos Plus

- Intervention, à la demande, de nos spécialistes internes de la santé au travail (consultants en ressources humaines, ingénieurs hygiène et sécurité, ergonomes, psychologues, sociologues...).
- Mise à disposition de supports statistiques complets, véritables outils d'aide à la décision :
  - dossier statistique annuel,
  - indicateurs trimestriels de pilotage,
  - études personnalisées,
  - notes à diffusion nationale.



## Assistance juridique

L'assistance juridique répond chaque année à plus de 4 800 questions statutaires spécifiques posées par nos clients.

La disponibilité quotidienne de nos juristes permet une forte réactivité. Ils vous informent et effectuent les recherches documentaires dont vous avez besoin.

Ils tiennent à votre disposition, grâce à une veille juridique quotidienne, l'ensemble des textes législatifs, de jurisprudence ou relatifs à la doctrine en matière de protection sociale des agents.

Un vivier d'informations et une véritable veille juridique sur la protection sociale des agents territoriaux sont ainsi à votre disposition : des fiches thématiques sont disponibles sur simple demande et sur notre site internet clients. Ces services ne font pas l'objet d'une tarification.

**Permanence juridique : 02 48 48 12 00**

[conseiljuridique@sofaxis.com](mailto:conseiljuridique@sofaxis.com)

## Nos Plus

### Votre assistance juridique

- La réponse à 4 800 questions spécifiques sur le statut posées chaque année par nos clients.
- La mise à jour quotidienne d'une base de données en matière de protection sociale des agents.
- L'engagement de répondre à toutes vos interrogations.

## Suivi des accidents du travail lourds

Une durée d'arrêt d'accident incohérente au regard d'une pathologie, des frais médicaux allant au-delà d'une prise en charge juste, une situation administrative compliquée avec un agent, sont autant d'exemples pouvant générer un surcoût pour votre collectivité.

Vos gestionnaires conseils dédiés, spécialistes du monde territorial et des garanties statutaires, sont le point d'entrée de l'ensemble de vos dossiers. A ce titre, ils effectuent une surveillance des sinistres en s'appuyant sur un système expert de détection des cas particuliers et sur un comité médical pluridisciplinaire (médecin conseil, juriste, chargé de clientèle, gestionnaire).

Bénéficiant ainsi d'une vision médico-administrative complète, les décisions sont prises dans un contexte de bonne gestion des arrêts pour raison de santé.



# PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

## Un accompagnement sur mesure

### **Notre objectif : apporter un service adapté à vos attentes**

Au démarrage de votre contrat, le consultant en prévention dédié convient avec vous de la mise en place d'un plan d'actions. Une étude des éléments statistiques confrontée à votre connaissance du terrain nous permet de vous proposer des actions concrètes et adaptées en vue de piloter le niveau des absences au travail pour raison de santé.

### **Les thématiques**

Notre engagement vis-à-vis de votre collectivité en matière de prévention couvre des thématiques extrêmement variées grâce à une équipe composée d'ingénieurs hygiène et sécurité, d'ergonomes, de consultants Ressources Humaines et de psychologues, dont la pluridisciplinarité vous permet de bénéficier d'une approche complémentaire dans les domaines de la santé au travail et de la performance des organisations.

### **Les modes d'intervention :**

- des sensibilisations / informations sur un risque spécifique,
- un accompagnement à la prévention avec des compétences en conduite de projet, ressource couplée à une expertise technique, garantissant la réussite d'une démarche projet. L'ambition de ces démarches est de vous apporter des réponses concrètes et opérationnelles en phase avec vos enjeux stratégiques.

## Des enquêtes personnalisées

Grâce à nos compétences et à nos outils d'analyse de données, nous réalisons des enquêtes personnalisées au sein de votre collectivité sur le domaine de la santé au travail.

## Nos Plus

- Plus de 1 300 questions spécifiques à la Prévention traitées chaque année.
- Diffusion auprès de nos clients de 140 000 supports pédagogiques de prévention chaque année.
- Mise à disposition d'une base documentaire riche de plus de 3800 documents, mise à jour quotidiennement (Prévention, Hygiène et Sécurité, Management, Ressources humaines).
- 565 jours de formation ou de sensibilisation dispensés par an.



## Consulter votre panorama des absences pour raison de santé, pour piloter l'absentéisme de votre collectivité

Nous vous adressons une fois par an, sur un support numérique, un bilan statistique personnalisé.

A tout moment de l'année, vous pouvez consulter ces statistiques d'absentéisme en temps réel sur notre site internet.

A partir des données d'absence de notre observatoire, nous calculons pour vous des indicateurs d'absence de gravité, de fréquence et d'exposition, en particulier :

- une évolution et une comparaison sur 3 ans de l'absentéisme global,
- une évolution sur 3 ans par nature d'arrêt,
- une comparaison à la moyenne des collectivités équivalentes,
- une répartition de l'absentéisme par nature d'arrêt,
- la prise en compte des arrêts et des agents non indemnisés.

Vous pouvez également, via notre site internet, éditer à tout moment la liste de vos arrêts.

Vous identifiez précisément les arrêts longs ou répétitifs sur lesquels une action est souhaitable.

## Créer votre document unique d'évaluation des risques professionnels

Cette solution informatique permet d'analyser et de piloter les risques de votre collectivité, conformément au décret du 5 novembre 2001.

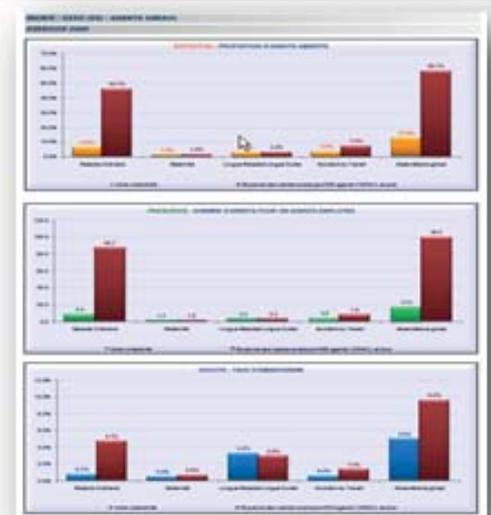
Vous pouvez ainsi :

- éditer un document unique global pour votre collectivité,
- disposer d'un référentiel spécifique aux collectivités territoriales,
- définir et suivre vos plans d'actions.

## Des formations

Le catalogue des formations est joint à notre réponse et vous y trouverez par exemple des formations sur la maîtrise des absences, la pénibilité ou la prévention des risques psychosociaux, la lecture et l'interprétation des données statistiques...

Suivant les thématiques, elles s'adressent au conseiller de prévention, à l'encadrement ou à la direction des ressources humaines.



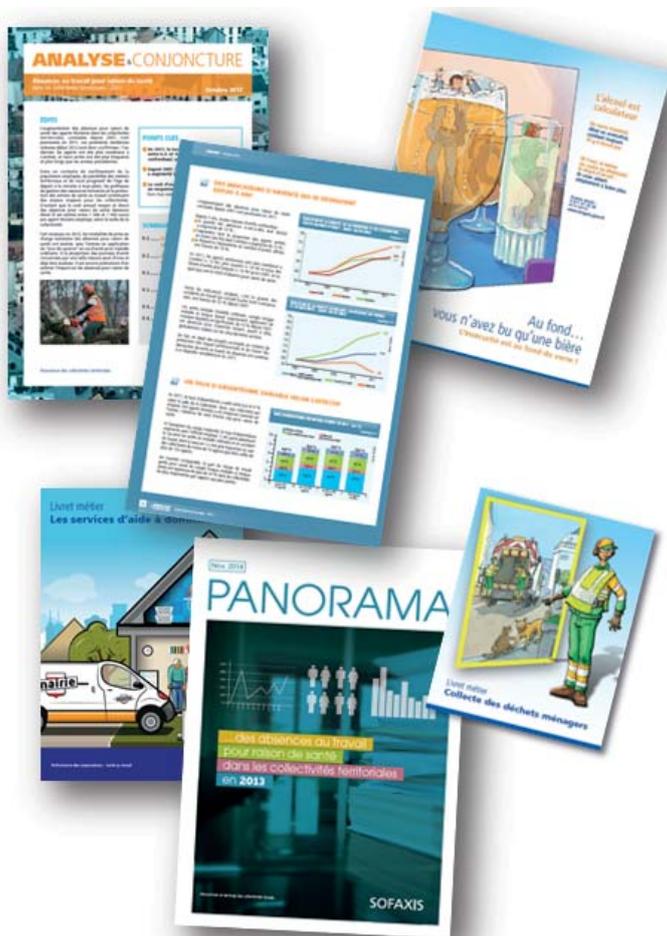
Code	Description	Statut
R-1	Évaluation des risques professionnels	En cours
R-2	Plan d'actions	Terminé
R-3	Document unique	En cours





Des supports pédagogiques que vous pouvez commander directement en ligne :

- **«Analyse et conjoncture» ou «Panorama»** sur les absences au travail pour raison de santé, qui dressent un état des absences sous l'angle des principaux indicateurs de mesure des absences, gravité, fréquence, exposition, ainsi que leur évolution dans le temps,
- **guides et fiches thématiques** (sur la démarche d'évaluation des risques professionnels, la prévention en hygiène et en sécurité...),
- **lettres Enjeux Prévention** qui font le point sur la réglementation en vigueur autour d'une problématique particulière (conduite d'engins, handicap...),
- **affiches et livrets** pour sensibiliser les agents, en relayant les messages diffusés par l'assistant ou conseiller prévention dans la collectivité.



## Cas pratiques

### Réalisation d'audits

- Mairie de Noidans-les-Vesoul
- Mairie de Mayenne (aménagement de poste)
- Conseil général de Clermont-Ferrand (étude ergonomique)
- Communauté de communes de Beaumont-Hague (audit réglementaire)

### Analyse de l'accident du travail par la méthode de «l'arbre des causes»

- Mairie de Trignac (risque alcool)
- Communauté d'agglomération de Rouen (collecte des ordures ménagères)
- Mairie de Vernouillet (risque chimique)
- CCAS de Rouen (risques psychosociaux)

### Mise à disposition d'outils et de méthodes

- Mairie d'Épernay (évaluation des risques)
- Mairie de Conflans-Sainte-Honorine (protocole de déclaration d'arrêts)
- SDIS de Bretagne (risque routier)

### Aide à la collectivité pour mieux analyser le phénomène «absences au travail pour raison de santé»

- Mairie de Fresnes (enquête Qualité de vie au travail)
- SDIS de Lille (analyse des questionnaires accidents de sport)
- Conseil général du Cher (étude sur mesure sur les arrêts en maladie ordinaire)
- Mairie de Bussy-Saint-Georges (étude par service)



# SECURITE DES SYSTEMES D' INFORMATION

La sécurité des systèmes d'information de notre partenaire SOFAXIS regroupe les politiques et les procédures qui permettent d'éviter les intrusions (confidentialité), les incohérences (intégrité) et les pannes (disponibilité) des systèmes d'information. La disponibilité quotidienne de nos juristes permet une forte réactivité.

## CONFIDENTIALITÉ : protection des données personnelles et de santé

Plusieurs méthodes mis en œuvre afin de garantir une confidentialité maximale de vos données, telle que l'exige la législation.

### **Protection des données de santé - Chiffrement**

Les données sont cryptées dans les environnements de production, permettant aux collaborateurs internes habilités de traiter vos dossiers. Les collaborateurs non habilités ne peuvent pas visualiser la donnée de santé.

### **Protection des données privées hors production - Anonymisation**

Les données personnelles englobent un grand nombre de catégories d'informations nécessaires aux traitements mis en œuvre : des données d'identification, de santé, des informations personnelles telles que le numéro de téléphone ou références bancaires, voire l'adresse mail...

La meilleure solution est de les anonymiser, de créer des fichiers sans données identifiables, même par recoupement, mais néanmoins exploitables pour les traitements, statistiques par exemple.

L'anonymisation des données est l'une des démarches qui concourent au respect de la loi Informatique & Libertés.

## INTÉGRITÉ : protection de la cohérence des données

Le responsable du traitement est tenu de prendre toutes précautions utiles, au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement, pour préserver la sécurité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

## Les Plus

### De notre partenaire SOFAXIS

- Toutes vos données sont protégées à travers des systèmes de cryptage et d'anonymisation conformément à la réglementation en vigueur.
- Mise en place d'une bulle de confidentialité pour les données médicales.
- 1 correspondant TRACFIN nommé au sein de notre partenaire SOFAXIS
- Certification OHSAS 18001 (norme Sécurité) avec un audit de suivi externe tous les ans et un audit de renouvellement externe tous les 3 ans
- Certification Lead Auditor norme 27001 (protection des informations de toute perte, vol ou altération, et les systèmes informatiques de toute intrusion).
- Analyse des risques EBIOS tous les 2 ans (méthode d'évaluation des risques en informatique, développée par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).
- Mise en place d'un Plan de Continuité de l'Activité (ou PCA) testé chaque année et d'un site de secours garantissent la disponibilité de vos données.



L'organisation de la sécurité des systèmes d'information est basée sur les bonnes pratiques de la norme 27001 - Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI).

- Contrôles interne.
- Conformité (CNIL, SOLVENCY 2, ACPR, Rapport Lagarde SSI Secret médical, ...).
- Démarche 27001 SMSI
- Certifié Lead Auditor 27001
- Analyse des risques Ebios/27005 - tous les 2 ans

**Une précision concernant les données financières :** les flux financiers sont gérés dans un environnement sécurisé. Les informations bancaires sont chiffrées et la séparation des rôles est assurée par différents processus, qui ont chacun un rôle dans la constitution du règlement. L'intégrité est gérée par un procédé d'empreinte.

SOFAXIS dispose d'un Correspondant TRACFIN (Traitement du Renseignement et Action contre les Circuits FINANCIERS clandestins), seul habilité à signaler tout flux financier «atypique ou suspect» à l'organisme du Ministère de l'Économie et des Finances chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent.

## DISPONIBILITE : Plan de Continuité de l'Activité (ou PCA)

Le plan de continuité et de reprise permet de reprendre notre activité dans le cas où l'un des scénarios suivants se déclenche :

- Systèmes d'informations indisponibles
- Locaux indisponibles
- Personnel indisponible
- Événements (climatiques, terroristes, malveillance, etc.)

Les données critiques ont été identifiées et sont répliquées tous les jours vers un site de secours.

Chaque année, un test est réalisé pour valider notre capacité à redémarrer notre activité, dans les meilleurs délais.



## CONTACTS

### NOUS ÉCRIRE

#### **Inspecteurs commercial :**

- [teddy.sylvestre@cnp.fr](mailto:teddy.sylvestre@cnp.fr)
- [olivier.naudain@cnp.fr](mailto:olivier.naudain@cnp.fr)
- [jeanne.metais@cnp.fr](mailto:jeanne.metais@cnp.fr)

#### **Adresse postale :**

CNP assurances  
Protection Sociale & Services  
Service Collectivités Locales  
4, Place Raoul Dautry  
75715 PARIS Cedex 15

### NOUS RETROUVER

#### **Sur notre site**

[www.statual.com](http://www.statual.com)

assurer tous les avenir s